



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2020 à 18H30**

Étaient présents : Mme Pascale BADIN, Présidente de séance, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Sophie LIBERT, Mme Cathy DAY, M. Paul MASSOT, Mme Nathalie DUPIN, Mme Claire BADIN, Mme Blandine DESTOMBES, M. Romain CANETTO, Mme Jacqueline CHMILEWSKY.

excusés : M. Jean Paul MAIRE ayant donné pouvoir à Alain CHMILEWSKY, M. Olivier FASSION ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, M. Thierry BAS ayant donné pouvoir à Paul MASSOT, Mme Christel ICHIR ayant donné pouvoir à Romain CANETTO, M. Florent STROESSER ayant donné pouvoir à Cathy DAY,

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 - 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020,
 - 3) Information des actes administratifs signés par le Maire
 - 4) Informations relatives à l'urbanisme
 - 5) Délibération pour annuler la délibération n°20200618MDEL23, versement de subvention
 - 6) Délibération pour désigner un représentant de la commune à la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA)
 - 7) Délibération pour mise à jour de la longueur de la voirie communale
 - 8) Délibération pour création d'un poste d'employé des services techniques
 - 9) Points d'information :
 - Point sur groupe de travail communication
 - Point sur groupe de travail développement durable
 - Point sur demande de travaux épicerie
 - Forum des associations
 - 10) Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

2. Approbation du procès verbal de la séance du 18 juin 2020 :
adopté à l'unanimité,

3. Information des actes administratifs signés par le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibération n°20200526MDEL11 du 26 mai 2020, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations.

Mme le Maire informe l'assemblée des décisions qu'elle a prises.

N° décision	Objet	entreprise	Montant
	arrêté de nomination M. Alain CHMILEWSKY en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population et de Mme Marie Hélène SAUGEY, en qualité de coordonnatrice suppléante		
2020-15	bail précaire pour location d'un local ZA le Bion	M. Christian MOUZON	127,42 € HT / mois + charges locatives
2020-16	contrat service d'information et alertes à distance auprès des habitants de la commune	PANNEAUPOCKET - CWA	230 € TTC / AN

4. Informations relatives à l'urbanisme

Mme Sophie LIBERT informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la séance du 18 juin 2020.

5. Délibération pour annuler la délibération n°20200618MDEL23, versement de subvention

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à l'annulation du bal de l'été il convient d'annuler la délibération n° 20200618MDEL23 prise le 18 juin 2020 pour verser une subvention de 250,00 euros à l'association Meyrié gym forme afin de couvrir les frais de musiciens.

Mme le Maire propose d'annuler cette délibération et le versement de la subvention de 250,00 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Délibération pour désigner un représentant de la commune à la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA)

Mme le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la Société SARA Aménagement mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur au Conseil d'Administration. De ce fait, notre commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L,1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales intervenues en cette année 2020, Mme le Maire propose procéder à la désignation d'un unique représentant au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. Alain CHMILEWSKY pour assurer la représentation de la commune de Meyrié :

- aux assemblées générales d'actionnaires de SARA Aménagement, en qualité de porteur des actions,

- aux assemblées spéciales prévues dans les statuts, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de SARA Aménagement. Il sera garant du contrôle de notre collectivité sur SARA Aménagement. Il pourra être amené à candidater comme représentant de l'assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

7. Délibération pour mise à jour de la longueur de la voirie communale

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée, entre-autres, à partir de la longueur de la voirie communale.

Au cours de ces dernières années, une voirie nouvelle a été créée , l'"impasse des balcons de la Rivoire" pour une longueur de 185 mètres.

Elle propose de prendre une délibération afin d'effectuer une mise à jour officielle de la longueur des voiries communales, le tableau ci-après reprend l'ensemble des voies communales :

NOM DES RUES	LONGUEUR EN M
ALLEE DES EGLANTINES	75
ALLEE DES JARDINS	94
CHEMIN DE RESSAUTON	307
CHEMIN DE MANIGUET	282
CLOS DE LA BARRE	840
CLOS DES VIGNES	224
CLOS VARAMBON	72
IMPASSE DE CROZAT	173
IMPASSE DES AYES	80
IMPASSE DES BLEUETS	56
IMPASSE DU FOUR	81
IMPASSE DU MOLLARD	57
IMPASSE DU VOLLAND	63
LES GRANDS TOURNANTS	1800

LOTISSEMENT LA SAPINIÈRE	84
RUE BACO	122
RUE DU POULET	390
RUE DU VIVIAN	140
SQUARE BOSSICO	49
VERS NIVOLAS	560
VERS BUSE	792
VERS RUFFIEU	1182
VIE DE LA RIVOIRE	563
VIE DESSOUS	1387
VIE DESSUS	192
VIE DES NOISETIERS	450
VIE DES VIGNES	180
VIE DU CHÂTEAU	112
VIE DU GAILLARD	378
VIE DU MARTARET	221
VIE DU VIEUX CHENE	1570
IMPASSE DES BALCONS DE LA RIVOIRE	185
TOTAL	12 761

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'intégrer ces mètres linéaires dans la voirie communale, et porte le nombre de mètres de voiries communales à 12 761 mètres linéaires.

8. Délibération pour création d'un poste d'employé des services techniques

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la réorganisation des services techniques à la rentrée 2019 suite à un départ en retraite d'un agent à temps non complet chargé de la gestion de la cantine et la garderie et à la reprise du ménage des locaux par notre personnel au lieu d'une entreprise extérieure,

Considérant le repositionnement d'un agent des services techniques sur les missions ci-dessus,

Considérant l'abandon de l'utilisation des désherbants et pesticides et la nécessité de procéder au désherbage manuellement,

Mme le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent technique de voirie, espaces verts et petite maintenance dans les bâtiments, sur le grade des adjoints techniques, permanent, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié,

filière technique

cadre d'emploi : adjoints techniques

Grade : adjoint technique

Ancien effectif : 1 agent

Nouvel effectif : 2 agents

Délibération adoptée à l'unanimité

9. Points d'information :

▪ Point sur groupe de travail communication

M. Alain CHMILEWSKY annonce que plusieurs axes de travail ont été répertoriés dont :

- la refonte du site internet
- système et support pour toucher jeunes et ados
- livret d'accueil nouveaux arrivants
- info 15

La première action serait faite en faveur de l'info 15. Un sondage à destination des lecteurs devrait être inséré dans le journal du mois de juillet

Un info 15 "nouvelle version" devrait paraître d'ici la fin de l'année

▪ Point sur groupe de travail développement durable

Mme Cathy DAY intervient pour présenter le travail de ce groupe. Elle annonce que les conseillers municipaux vont être consultés sur une liste de plusieurs actions à prioriser.

Concernant l'ambrosie, Mme Cathy DAY a suivi un webinaire qui préconise la surveillance de cette plante sur le territoire de la commune et la sensibilisation des propriétaires de champs où apparaît cette plante.

▪ Point sur demande de travaux épicerie

Suite au courrier de Relais Met'rié saveurs demandant l'intervention de la commune pour plusieurs travaux, en raison de leur souhait d'augmenter leur zone de stockage frais et après rencontre des gérants, M. Alain CHMILEWSKY apporte les informations suivantes :

- Cumulus à déplacer et à remplacer par un plus petit, le devis de remplacement s'élève à 1 700,00 euros.
- Compteurs d'eau de l'étage et de l'épicerie à mettre à l'extérieur. Si la commune demande le déplacement à l'extérieur, c'est payant. Cela nécessite de gros travaux de maçonnerie risquant d'impacter la façade de l'immeuble qui vient d'être refaite. Est à l'étude la solution d'un déplacement de ces compteurs d'eau à l'intérieur du bâtiment afin de permettre un réaménagement du local conformément au souhait des gérants.
- pose d'une réglette électrique
- changer les dalles lumineuses, par des dalles identiques à celles du restaurant
- refaire tout le sol de l'épicerie, mettre du carrelage à la place du plancher

M. Alain CHMILEWSKY est en attente de devis et la programmation de l'inscription au budget de ces dépenses doit être étudiée.

▪ Forum des associations

M. Romain CANETTO annonce qu'il est prévu d'organiser cette manifestation le dimanche 6 septembre, le matin, sur la place du village.

Une majorité d'associations a donné son accord pour être présente. Chaque association devrait tenir un stand et se présenter au public.

Une petite buvette, café, jus de fruits, croissants pourrait être tenue.

Une prochaine réunion est prévue avec les associations.

Mme le Maire remercie les élus qui se sont amplement investis dans ces groupes de travail,

Conseil d'école

Mmes Nathalie DUPIN et Cathy DAY ont assisté au dernier conseil d'école de l'année, un bilan de la gestion de la situation durant la crise sanitaire a été réalisé. Un point a aussi été fait concernant les effectifs de la rentrée 2020-2021.

Prochain conseil municipal, le mardi 1er septembre à 18H30.



Séance levée à 20 h07

La Secrétaire de séance
Nathalie DUPIN



Le Maire
Pascale BADIN

